

NOTICE POUR REMPLIR LES INTERCALAIRES DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE SAUVEGARDE

Présentation des intercalaires

Les intercalaires dénommés **ACTIF**, **PASSIF** et **ENGAGEMENTS HORS BILAN** sont destinés à la présentation de l'inventaire sommaire des biens du débiteur, de l'état chiffré des créances et des dettes avec l'indication des noms et des adresses des créanciers, de l'état actif des sûretés ainsi que de celui des engagements hors bilan.

1 L'intercalaire ACTIF :

Correspond à la présentation habituelle de l'actif du bilan des entreprises. Il faut différencier l'actif disponible, c'est à dire immédiatement réalisable (créances encaissables ou mobilisables sans délai, disponibilités en banque ou en caisse).

Si la valeur de certains actifs a varié depuis l'établissement de la dernière situation comptable ou si cette valeur ne peut être chiffrée avec précision, il doit être porté une évaluation. Si une créance active est garantie par une sûreté, il y a lieu d'indiquer quelle est cette sûreté.

2 Les intercalaires PASSIF sont destinés à présenter :

- a) Les dettes de l'entreprise à l'égard de créanciers garantis par des privilèges généraux, c'est-à-dire : les salaires et indemnités dus au personnel, les impôts et taxes dus aux administrations fiscales, les cotisations dues aux organismes sociaux,
- b) Les dettes à l'égard de créanciers et banques garantis par des hypothèques, des nantissements ou des privilèges spéciaux ou toutes sûretés doivent y être mentionnées,
- c) Les dettes à l'égard de créanciers non privilégiés (chirographaires), c'est à dire généralement les fournisseurs, les banques pour les sommes qui ne sont pas garanties et les associés pour leurs avances en compte courant,

Dans tous les cas, il y a lieu de mentionner complètement et lisiblement les noms des créanciers, leurs adresses et leurs références et de différencier les dettes échues de celles à échoir (payables à terme).

3 L'intercalaire ENGAGEMENT HORS BILAN est destiné à déclarer :

- a) Les montants des cautions, qui ont été données par l'entreprise débitrice pour garantir les engagements d'autres entreprises,
- b) Les montants restant à payer jusqu'à l'issue des contrats de crédit-bail souscrits par l'entreprise débitrice,
- c) Le prix des marchandises et des biens mobiliers faisant partie de l'actif de l'entreprise mais affectés d'une réserve de propriété au profit de leur vendeur,

Dans tous les cas, il y a lieu de mentionner complètement et lisiblement les noms, adresses et références des bénéficiaires des cautions et des réserves de propriété, des organismes de crédit-bail, et de chiffrer les créances correspondantes. Mais ces créances ne sont pas à additionner aux dettes figurant sur les intercalaires PASSIF.

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER DE DEMANDE D'OUVERTURE DE SAUVEGARDE

En un seul exemplaire

- La copie d'une pièce d'identité du représentant légal, du commerçant ou de l'artisan inscrit ;
- Un extrait d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés **datant du jour du dépôt** (*à prendre au guichet ou à commander sur Infogreffe*) ou au Répertoire des Métiers (Il convient que l'entreprise soit identifiée sans risque d'erreur) ;

(Voir coût en cliquant ici)

- Un état des privilèges et nantissements, c'est-à-dire un état d'endettement complet **datant du jour du dépôt** (*à prendre au guichet ou à commander sur Infogreffe*)

(Voir coût en cliquant ici)

- Comptes annuels du dernier exercice (*en votre possession*) ;
- Situation de trésorerie de moins de huit jours (*dernier relevé de banque*) ;
- Un compte de résultat prévisionnel ;

Si l'un de ces documents ne peut être fourni ou ne peut l'être qu'incomplètement, la demande doit indiquer les motifs qui empêchent cette production.

Coût

Une provision de 550,00 € à prévoir le jour du dépôt du dossier (en espèces, par virement ou par carte bancaire).